

Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole "Jardinier paysagiste" NIVEAU 3 (RNCP24928)

<p>Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme</p>	<p>Le titulaire de l'emploi travaille le plus souvent dans une entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public. Il peut aussi être employé dans une SIAE, un ESAT ou, plus rarement, dans une entreprise horticole ou une entreprise du territoire (ETF, ETR, ETA).</p> <p>Type d'emplois accessibles : Agent(e) d'entretien des parcs et jardins ; Jardinier(e) paysagiste/des espaces verts ; Aide-jardinier(e); Manœuvre des espaces verts; Ouvrier(e) d'entretien des espaces verts ou naturels / du paysage Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.</p>
<p>Statuts et prérequis</p>	<p>Voie d'accès à la certification</p> <ul style="list-style-type: none"> - Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant - Après un parcours de formation continue - En contrat de professionnalisation - Par candidature individuelle - Par expérience - En contrat d'apprentissage <p>Conditions d'inscription à la formation : Avoir un état de santé compatible avec le secteur du paysage, Se présenter aux tests de positionnement et à l'entretien individuel, Compléter un dossier de candidature.</p>

<p>Objectifs de la formation</p>	<p>Le CAPa – Jardinier paysagiste permet : d'accéder au statut d'ouvrier du paysage assurant les opérations techniques, d'aménagement et d'entretien d'espaces verts, de parcs et jardins ou de terrains de sport :</p> <p>La formation vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle des connaissances et un savoir-faire techniques relatifs aux espaces paysagers ✓ Mobiliser des aptitudes techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage ✓ Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager ✓ Réaliser les travaux relatifs à l'aménagement d'un espace paysager ✓ Réaliser les travaux relatifs à l'entretien courant des matériels et des équipements ✓ Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité ✓ Réaliser des travaux de mise en place et d'entretien d'un potager ornemental. <p>Le jardinier paysagiste aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Les travaux d'aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes...). Les travaux d'entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés.</p>
<p>Contenu de la formation</p>	<p>Formation pratique et théorique : La formation permet l'acquisition de savoirs et savoir-faire rattachés à autant de situations de travail locales. Elle est découpée en 7 blocs de compétences et alterne entre périodes en centre et périodes en entreprise.</p> <p><u>Capacités générales - 3 blocs</u></p> <p>Bloc 1 - UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Participe aux activités de la vie sociale, professionnelle</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ S'intégrer dans un groupe social et/ou professionnel. ○ Savoir se présenter chez un client en situation de vulnérabilité : (handicape, maladie, deuil...) - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

- Appréhender les notions de base en mathématiques appliquées à la pratique en espace vert
- Collecter et classer des informations avec l'informatique

Bloc 2 - UCG 2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle – Technique de recherche d'emploi

- Se préparer à la recherche d'emploi ou de stage

- S'exprimer à travers une réalisation personnelle

- Proposer des améliorations pour optimiser le travail lors des chantiers

- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

- Collecter et classer de l'information liée au fonctionnement des aménagements respectueux de l'environnement via l'étude des relations plante/ milieu, des techniques de génie écologique.
- Élaborer une liste de végétaux adaptés à un aménagement ornemental et/ou agro écologiques via la réalisation de fiches plantes classées par thème.
- Étudier les règles de base pour la composition et l'entretien d'un espace en gestion différenciée.

Bloc 3 - UCG 3 : Interagir avec son environnement social

- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication

- Fournir des informations utiles à l'entreprise, au client et aux usagers

- Se préparer à la prise de consigne en prenant en compte le contexte du chantier, le planning.

- S'informer sur les conditions de réalisation de l'activité et prendre connaissance des risques professionnels et des mesures préventives à prendre en compte dans le Document Unique d'Évaluation des Risques

Capacités professionnelles = 4 blocs

Bloc 4 - UC P1 - Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager

- Entretenir la végétation :

- Réaliser en sécurité la tonte de gazon ou le fauchage de prairie – le débroussaillage de surface végétalisée.
- Réaliser en sécurité la taille raisonnée de ligneux fruitiers ou d'ornements (arbustes, arbrisseaux, haies vives...)
- Réaliser en sécurité les soins aux végétaux (ligneux et/ou herbacés) dans le respect de l'environnement – Entretien de massifs, de parterres ou jardinières de végétation variée (travail du sol, fertilisation...)

- Réaliser en sécurité les soins aux végétaux - Traitement biostimulant ou antiparasitaire... avec prise en compte des particularités du végétal et du milieu
- Réaliser en sécurité des opérations d'entretien et de maintenance des installations et des infrastructures paysagères
 - Réalisation des tâches courantes d'entretien et de maintenance sur des infrastructures en matériaux inertes, allées, murets, bassins, clôtures... des installations : réseaux d'irrigations ; des équipements bancs, pergolas, jardinières...
- Bloc 5 – UC P2 - Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager**
- Réaliser des travaux de mise en place des végétaux
 - Travaux de préparation du sol
 - Plantation de végétaux ligneux et herbacés
 - Semis de gazon et/ou de prairie fleurie
 - Travaux après plantation (paillis, tuteurage...)
- Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères
 - Savoir lire un croquis ou un plan d'exécution - Reporter les éléments d'un plan sur le terrain (notions de topographie), dimensions, surfaces, volumes...
 - Connaissance des différents types d'ouvrages (bordures, dallages, escaliers...)
 - Connaissance des différents matériaux
 - Mettre en œuvre les différents agrégats, liants et autres matériaux (bétons, mortiers, bois, fer...)
 - Santé et sécurité au travail et application des principes d'ergonomie
- Bloc 6 – UC P3 - Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements**
- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements
 - Entretien courant des matériels à moteur thermique ou électrique :
 - Niveaux, choix des consommables, état des EPI, démarrage, contrôle du fonctionnement des organes de sécurité
 - Respect des procédures de maintenance : changement du fil de coupe, affûtage de lames ou de chaînes, réglage de chaînes, entretien périodique du matériel : nettoyage des bougies et filtres de matériels à moteur thermique, réglage de la tension des courroies, graissage, vérification du fonctionnement des organes de sécurité...
- Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements
 - Identification de panne ou d'anomalie : application d'une démarche logique de vérification

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisations de réparations ou de dépannages courants dans le respect des modes opératoires : réparation par échange de composants ou d'éléments (courroie, roue, chaîne, fusible...) ○ Démontage pour réparations mécaniques mineures ○ Mise en œuvre des consignes de sécurité et de traitement des déchets <p>Bloc 7 - UC P4 - UCARE : unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi - S'adapter à des enjeux professionnels locaux</p> <p>Réaliser des travaux de mise en place et d'entretien d'un potager ornemental.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Acquérir les connaissances techniques de base nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un potager ornemental en respectant le concept de développement durable et la non-utilisation de produits phytosanitaires. ○ Étude des règles de principe pour l'aménagement et l'entretien de cultures vivrières et ornementales biologiques. (Rotation des cultures, complantation par affinité, harmonie esthétique, chronologie des travaux, choix du matériel, des matériaux et végétaux nécessaires à la réalisation du chantier en tenant compte des spécificités locales) ○ Savoir manipuler correctement les outils nécessaires aux différents travaux sur le végétal et les infrastructures du jardin.
<p>Organisation et durée de la formation</p>	<p>Le découpage du CAPa JP est basé sur les blocs de compétences. Une UC = un bloc de compétences.</p> <p>Enseignement en centre en alternance avec des périodes en entreprise. La formation comprend 455 h/an en centre et 1152 h/an en entreprise.</p> <p>Chaque bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide durant 5 ans dans le cadre de l'acquisition de la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le cumul des 7 unités capitalisables donne accès à la certification.</p> <p>Modalités pédagogiques Formation basée sur l'enseignement de savoirs et savoir-faire : cours et ateliers pédagogiques sur les espaces paysagers de l'EPL, intervenants extérieurs et visites de terrains. Enseignement par thèmes, ce qui permet de mêler les matières générales et les matières techniques et d'individualiser les parcours.</p>

<p>Évaluation</p>	<p>Modalités de validation proposées. Le CAPa JP est composé d'Unités Capitalisables évaluées sous forme d'entretiens d'explicitation et d'épreuves pratiques. Les épreuves sont constituées de capacités à atteindre.</p> <p>Les situations professionnelles évaluées (SPE) sont au nombre de 5 ex. SPE1 : Réaliser en sécurité l'entretien de la végétation, des surfaces inertes et la maintenance des installations et des infrastructures paysagères sur un espace vert ou un espace naturel.</p> <p>Le jury est constitué de formateurs et de professionnels du secteur de l'aménagement paysager.</p> <p>Le candidat a 5 ans pour valider l'ensemble des capacités.</p>
<p>Certification</p>	<p>L'obtention du diplôme se fait après validation des unités capitalisables (UC) en situation, il est délivré par le ministère de l'Agriculture.</p>
<p>Méthodes et suivi pédagogique</p>	<p>L'objectif pédagogique principal est de développer un savoir-faire visant une aptitude à la mise en œuvre dans les jardins privés ou les espaces publics.</p> <p>Les cours ont lieu en présentiel en centre avec des périodes de travaux pratiques. Les périodes en centre alternent avec les périodes en entreprise. Ces dernières font l'objet d'une restitution de vécus à chaque retour en centre. Une visite sur le lieu de stage et un contact par téléphone, par un référent de formation, est effectuée pour l'ensemble des périodes de mises en situations professionnelles.</p>

<p>L'équipe pédagogique</p>	<p>Le coordonnateur : Assure la mise en place, le déroulement, le suivi, le bilan de l'action de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectue le recrutement et établit le parcours individuel - Répartit les rôles et gère l'emploi du temps dans le respect de la progression pédagogique et coordonne les interventions des professionnels - Assure la gestion du groupe et le suivi des stages en entreprise - Suit les stagiaires et gère les évaluations - Contrôle les dossiers présentés au jury <p>Il assure la communication entre les divers acteurs de l'action de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil et prépare les tuteurs et les nouveaux formateurs et les relations avec les partenaires - Fait remonter l'information - Contrôle la gestion des problèmes et saisit la direction en cas de problème majeur - Prépare la participation au jury <p>Les formateurs/trices sont experts dans leur domaine d'intervention.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ils possèdent tous une expérience dans le domaine de compétence. - Des professionnels et intervenants dans le domaine des espaces verts interviennent dans la formation.
<p>Le plus de la formation au CDFA & CFPPA d'Ahun</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un parc paysager dans l'enceinte du lycée agricole pour les travaux pratiques et la reconnaissance des végétaux. - Des chantiers extérieurs sur des sites remarquables ou des projets d'aménagement. - Nous travaillons avec le réseau des professionnels du territoire.
<p>Coût et mode de financement de la formation</p>	<p>Formations en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) financée par les OPCO.</p> <p>Formation professionnelle continue financée par le CPF ou l'entreprise ou pôle emploi pour les demandeurs d'emploi.</p> <p>Financement personnel (nous contacter)</p>

<p>Accessibilité de la formation par les personnes en situation de handicap :</p>	<p>Notre site de formation est accessible aux personnes handicapées. Nous disposons d'une référente handicap pour vous conseiller et orienter.</p> <p>Pour toute personne en situation d'handicap, merci de nous contacter au 05.55.81.48.90 ou par mail à <u>caroline.esposito@educagri.fr</u> afin de pouvoir adapter l'admission à la formation.</p>
<p>Locaux mis à disposition</p>	<p>CDFA & CFPPA vous accueillent dans leurs locaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.</p> <p>Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire.</p> <p>Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.</p> <p>Ils comprennent des salles de cours, des salles informatiques, des plateaux techniques.</p> <p>Le CFPPA est également équipé d'une zone de détente avec distributeurs. Dans l'enceinte du lycée, les apprenants ont accès au réfectoire. Un hébergement peut être proposé.</p>
<p>Pour plus d'informations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>francois.tessari@educagri.fr</u>: coordonnateur de la formation • <u>anne.marceron@educagri.fr</u>: secrétariat pédagogique • <u>maud.bernussou@educagri.fr</u>: directrice du CDFA de la Creuse
<p>Nos coordonnées</p>	<p style="text-align: center;"> CDFA & CFPPA de la Creuse Le Chaussadis 23150 AHUN CDFA – 05.55.81.48.91 CFPPA - Tél : 05.55.81.48.90 Mail : <u>cfppa.ahun@educagri.fr</u> </p>